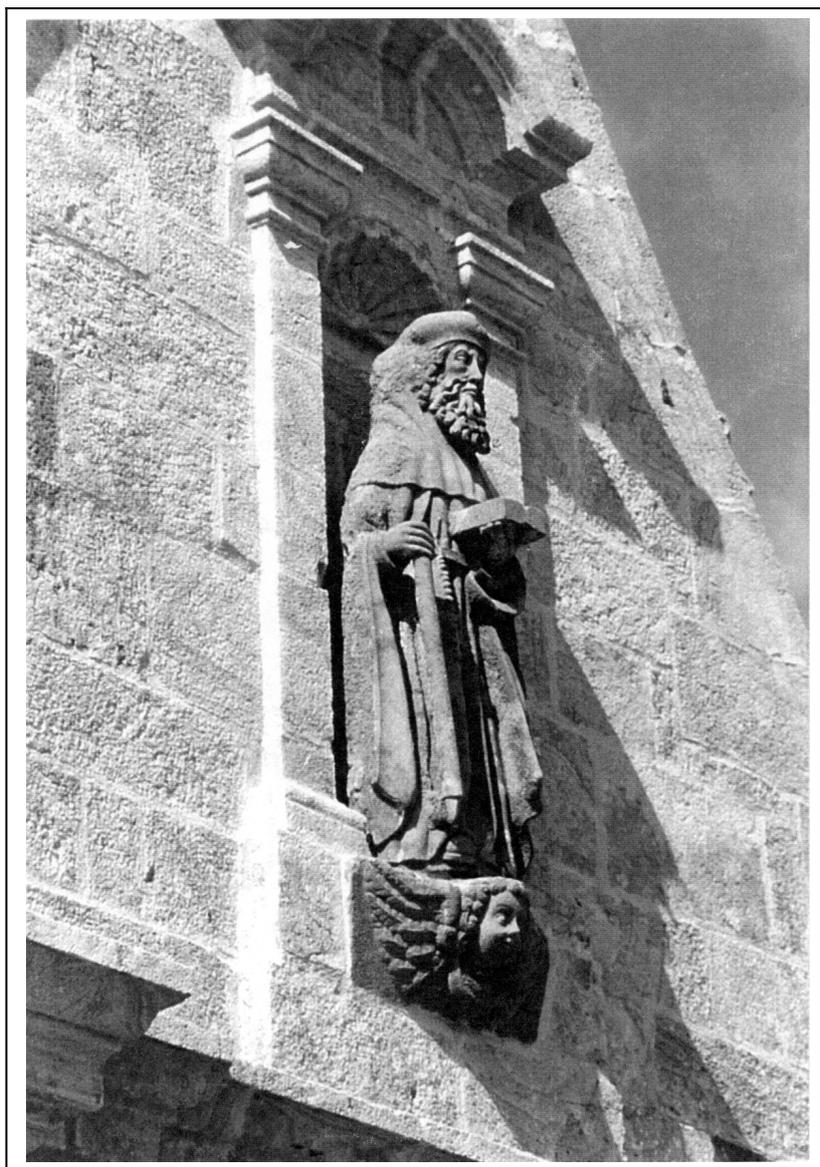


Histoires et choses d'autrefois à Plougonvelin.

Les deux chroniques parues dans le Bulletin Municipal de Plougonvelin, en 1997, suivies d'une étude inédite sur le lieu de Saint-Aouen.



SOMMAIRE

Une affaire de subornation et de tentative de rapt devant les juges de la sénéchaussée de Brest (1702-1704).	Page 3.
Un art perdu : La décoration des manuscrits.	Page 8.
Le lieu de Saint-Aouen	
Saint-Aouen, onomastique et histoire.	
La croix de Tréflez.	
Les deux minihys.	Page 11.

Sur la couverture la statue de saint Audoën, ou Ouen, patron de la paroisse de Rosnoën, sur le portail de l'église.(Photographie Mad des Déserts.)

Mars 1998.

**Une affaire de subornation et de tentative de rapt devant les juges royaux de la
sénéchaussée de Brest.
(1702-1704)**

Charlotte Chauvin, la victime, est la fille mineure de défunts écuyer Louis Chauvin, de son vivant sieur de L'Estang, et de demoiselle Perrine Le Veyer, dame de Pouljan, sa mère. Elle vit au bourg du Conquet, alors trêve de la paroisse de Plougonvelin, chez écuyer François Le Veyer, sieur du Poulfos, son oncle et curateur. Agée, à l'époque des faits, de 22 ans, elle a été émancipée le 3 décembre 1698, et a un frère et une sœur Tanguy et Marie. Elle est dite mineure car *"la majorité parfaite ne s'acquerrait qu'à 25 ans et la majorité coutumière ou légale, espèce d'émancipation qui permettait... d'ester en justice, beaucoup plus tôt"*.

Elle engage le 19 octobre 1702, sous l'autorité de son tuteur, des poursuites aux fins de réparations contre écuyer Ollivier Mol, sieur du Vizac, 25 ans, fils aîné d'écuyer Ronan Mol, sieur de Kerjan, qui l'a subornée et engrossée, et tenter de l'enlever avec deux complices, son cousin Prigeant Joseph Michel, sieur de Kervenny (actuellement Kerviny), âgé de 22 ans, et son beau-frère Jean-Baptiste Le Rouge, sieur de Lesplouenan, âgé de 32 ans.

On remarque que dans cette affaire est nommé tout le "beau monde", le gratin, la noblesse du coin, qui porte fièrement la qualité d'écuyer, c'est à dire de noble. Les Le Veyer, Mol, Michel, Le Rouge sont de noblesse "d'ancienne extraction" figurant sous ces patronymes dans la réformation de la noblesse du Duc Jean V au début du 15^{ème} siècle, et ce n'est qu'après que les gentilshommes "*ayant fief*" prirent la particule, même si les terres nobles possédées était si minuscules "*qu'on pouvait les traverser à cloche-pied*" suivant une expression de l'époque.

Les bourgeois enrichis qui avaient acheté des terres nobles à une noblesse désargentée firent de même et devinrent des "*bourgeois-gentilshommes*", ce qui chatouillait agréablement leur vanité, mais coûtait le franc-fief, l'impôt sur les terres nobles possédées par les roturiers sous l'Ancien Régime. Les terres nobles disparurent des patrimoines, et les particules restèrent.

Dès la grossesse connue, le 8 octobre 1702, Ronan Mol, le père du coupable, avait écrit au tuteur, François Le Veyer, qu'il ne consentirait jamais au mariage de son fils avec Charlotte car elle n'était pas née noble ! Ce n'était surtout pas une riche héritière. Les Chauvin ne sont pas de Bretagne, mais originaires de La Ferrière, dans le baillage de Parthenay. Louis Chauvin, le père défunt, aurait été archer aux gardes de Monsieur le duc de Chaulnes ; né le

19 novembre, il devait décéder le 21 janvier 1695. Ollivier Mol possédait le manoir et les terres du Vizac, à cette époque dans la grande paroisse de Guipavas, en avancement d'hoirie. A la mort de son père, comme aîné, en vertu du partage noble, les deux tiers de l'héritage de terres nobles lui revenaient. C'était donc un parti inespéré pour une fille pauvre. Charlotte s'accroche : pour prouver la noblesse de ses origines, elle fait constater par le tribunal, le 13 août 1703, sa filiation en produisant l'acte baptismal et l'acte mortuaire de son père, ainsi qu'une lettre attestant que les Chauvin n'avaient pas été déboutés à la réformation de la noblesse de 1668. Le 22 août Ronan Mol rejette ces preuves. Un acte du 13 octobre 1703 exprime la colère de Charlotte *"à lui rendre satisfaction qui lui est due ainsi d'autant place et raison que l'injure est faite entre personnes d'égale condition, comme elle justifie tant par les preuves de noblesse de Louis Chauvin, son père, que par l'extrait de mariage avec demoiselle Perrine Le Veyer, dame de Poulfos, sa mère"*.

Voici les griefs tels que figurant à l'acte d'accusation.

Ollivier Mol habite chez son père, au manoir de Kerjan en Trébabu, et *"a d'abord beaucoup d'assiduité auprès de ladite Chauvin audit bourg du Conquet et insensiblement il lui a proposé mariage dans laquelle proposition il a persisté et affecté de donner des marques d'empressement à la complaignante de la voir conclure en sa faveur..."*

"Le sieur du Vizac ayant redoublé ses soins proposa à la complaignante de sortir de chez ledit sieur du Poulfos pour se rendre dans un manoir éloigné d'un quart de lieu de Kerjan, au mois d'avril dernier, pour y voir et faire compagnie à une dame de qualité qui y était, à quoi ayant malheureusement consenti, elle en demanda la permission à ses parents et se rendit audit manoir dans lequel le sieur du Vizac avait une forte (facile) entrée et ce fut là qu'il mit tout en usage pour ravir comme il le fit l'honneur de la complaignante par la force et violence jusqu'au point qu'elle s'évanouie par la force de ses mauvais traitements, desquels se voulant plaindre il lui étouffa la voix en lui mettant un mouchoir sur la bouche et lui réitérant ses promesses et serments de l'épouser, d'ailleurs ses cris lui eussent été inutiles, le lieu qu'il choisit pour exécuter ses desseins étant éloigné des personnes qui lui auraient pu entendre.

Ce pas affranchi, le sieur de Vizac se rendit maître absolu de la faiblesse de l'âge (?) et de la personne de la complaignante, tellement qu'il lui insinua d'aller avec lui dans son manoir de Kerjan comme dans sa propre maison en qualité de sa future épouse..."

Charlotte Chauvin s'apercevant de sa grossesse demanda à Ollivier Mol l'exécution de ses promesses maintes fois réitérées. *"Il a changé tout d'un coup de langage, et de l'amitié il est*

venu à la fureur et aux menaces de la maltraiter et de l'enlever pour la mettre dans un lieu où elle ne verrait plus le jour".

Charlotte prévint ses parents et Ollivier Mol alors chercha tous les moyens de faire affront au sieur du Poulfos tant au cabaret qu'au bourg du Conquet, disant hautement "*qu'il lui casserait la tête et le couvrant d'injures*".

Un jour, alentour de la fête de Saint-Mathieu (21 septembre), le sieur du Vizac, accompagné de ses complices, son cousin le sieur de Kervenny et de son beau-frère de Lesplouenan et un autre gentilhomme, après avoir fait de nombreuses libations au cabaret du sieur du Cosquer Goarant, aubergiste, se rendirent à la maison du sieur de Poulfos dans le dessein de maltraiter le maître des lieux et d'enlever la nièce. Les habitants ne durent leur salut qu'en se barricadant côté rue et côté cour, car les assaillants connaissaient les lieux.

Le tribunal rend, le 9 novembre 1702, un arrêt de "*prise de corps*" contre Ollivier Mol qui, prudemment, ne voulant goûter à la prison de Pontaniou, s'évanouit dans la nature et ne reparaitra pas du procès.

De nombreux témoins sont entendus, dont le 21 novembre 1702, Prigeant Joseph Michel, complice de l'enlèvement. A la demande du juge, s'il connaît Charlotte Chauvin, il répond affirmativement et raconte l'affront que lui a fait cette mineure : "*Laquelle, il y a environ 2 ans eut la témérité, un jour donné, l'après-midi, étant dans l'église tréviale de Lochrist-Plougonvelen d'effacer les armes dudit sieur de Kervenny, lors absent, situées dans la voûte de la chapelle de Notre-Dame du Rosaire...avec de la bouse de vache*".

C'était une injure grave quand on sait la susceptibilité de la noblesse de l'époque sur les droits honorifiques et prééminences, n'hésitant pas à saisir la justice sur tout empiétement. C'était probablement un acte de dépit amoureux d'une fille ayant rêvé d'être dame de Kervenny.

Aussi ne peut-on être surpris de la suite de l'interrogatoire :

"Interrogé s'il a connaissance d'aucune fréquentation d'entre ladite Chauvin et ledit sieur de Vizac, et que ce dernier l'ait subornée et qu'elle soit grosse de son fait, répond que l'on et qu'il ne peut croire que ledit sieur du Vizac ait jamais eu aucune pensée d'avoir affaire à ladite Chauvin, tant à cause de sa laideur, dénuée d'aucun bien, ni d'aucun mérite..."

Jean-Baptiste Le Rouge à qui la même question avait été posée le 5 octobre 1702 a le même jugement : "*qu'il ne croirait jamais cela tant à cause de la laideur et difformité de ladite Chauvin qui n'avait ni qualité, ni bien, ni aucun mérite personnel...*"

Le 8 novembre 1702, Catherine Poultrier, maîtresse sage-femme, suivant l'ordonnance de Monsieur le Sénéchal "*visite*" Charlotte Chauvin et la reconnaît enceinte d'environ 4 mois.

Le 14 avril 1703, après une longue procédure et l'audition de nombreux témoins, sur les réquisitions du procureur du Roi, le tribunal prononce la sentence, par contumace, contre Ollivier Mol, convaincu d'avoir suborné ladite Chauvin et de l'avoir voulu enlever avec l'aide de Prigeant Joseph Michel et de Jean Baptiste Le Rouge *"pour réparation de quoi, il soit condamné d'avoir la tête tranchée sur un échafaud qui sera à cet effet placé sur le grand marché de cette ville, sur ses biens meubles et immeubles, il sera pris et levé une somme de dix mille livres pour réparation à ladite Chauvin, laquelle somme lui tiendra lieu de dot, comme il sera pris une somme de trois cents livres de rente annuelle qui tiendra lieu de propre à l'enfant qui naîtra de ladite Chauvin de fait dudit Mol, à laquelle il sera adjoint au recteur de la paroisse où elle accouchera d'administrer la sacrement de baptême audit enfant sous le nom et surnom desdits Mol et Chauvin comme provenant du fait de l'un et de l'autre et, au surplus, que les autres biens immeubles soient confisqués au Roi, sur iceux les frais de justice préalablement payés"....*, comme le coupable est en fuite, *"condamnation qui sera exécutée par effigie sur un tableau que sera attaché es lieux publics de cette ville"* C'était infamant, mais on gardait la tête sur les épaules.

Charlotte, assistée d'une matrone, qui demeure au moulin de Villeneuve, accouche chez son oncle au Conquet, le 22 mai 1703, d'une fille si faible et si frêle que la sage-femme dut la baptiser immédiatement.

Qu'est devenue la fille ? Sur les registres paroissiaux on ne trouve aucune trace de la transcription du baptême ni d'un décès.

Des perquisitions faites au manoir de Kerjan en Trébabu et au Vizac près de Saint-Renan ne permirent pas d'appréhender le coupable, qui fait appel au Parlement de Rennes de la sentence du décret de prise de corps. L'affaire traîne en longueur car les dossiers des charges et informations *"sont chez le sieur sénéchal de Brest qui refuse de les mettre au greffe sous prétexte qu'il n'a point encore été payé des épices et vacations"*

La demande est de janvier 1703, avant le jugement, mais les documents ne furent envoyés qu'au début 1704 à la Cour de Tournelle à Rennes, chargé d'examiner le recours. On n'en sait pas plus sur la suite de l'appel.

La conclusion est empruntée à l'étude du Docteur Corre citée en référence : *"La subordination ou le rapt de séduction masque fréquemment, sous l'apparence de l'emportement passionnel, des instincts vicieux ou pervers...La loi, par excès de son rigorisme favorise plutôt qu'elle n'entrave les actions qu'elle a la prétention de réprimer. Elle prononce la peine de mort contre les coupables, mais ceux-ci, la plupart du temps de haute*

couche, échappent au châtimeut presque toujours ou se tirent d'affaire avec quelques arrangements pécuniaires à leurs victimes".

Ce fut le cas. Si l'on n'a pas la fin de l'histoire, un acte de procédure de 1712-1714 cite Ollivier Moi de Vizac époux de Marie Jeanne Joseph de Kerouartz... La sentence ne fut donc pas exécutée et les terres du Vizac confisquées au profit du Roi

Sources :

A.D.29, dossiers B 2132, B 1375, B 1934.

B.S.A.F. 1 892 - Les procédures criminelles en Basse-Bretagne aux XVII et XVIII^{ème} siècles par le Docteur Corre.

Un art perdu : La décoration des manuscrits.

Lettrines enjolivées (entrelacs, arabesques, grotesques) et seing manuel, à partir d'exemples pris sur trois parchemins du XV^{ème} et XVI^{ème} siècle intéressant la paroisse de Plougonvelin et l'abbaye de Saint-Mathieu.

Quelques définitions :

- Les lettrines représentent des lettres majuscules parfois ornées, plus grandes que les autres en début de page, ou de chapitres.
- Les entrelacs sont des ornements d'influence irlandaise constitués de motifs entrelacés formant une suite continue. Ils sont apparus dans la décoration dès le VIII^{ème} siècle à la suite de l'influence de Saint Colomban sur le continent.
- Les arabesques sont des ornements formés de combinaisons capricieuses de fleurs ou de lignes, fréquents dans l'art arabe. Mahomet, suivant en cela Moïse, avait interdit à ses fidèles la représentation d'hommes ou d'animaux devant leur propension à en faire des idoles.
- Les grotesques sont des motifs ornementaux avec des figures bizarres, fantastiques ou grimaçantes.

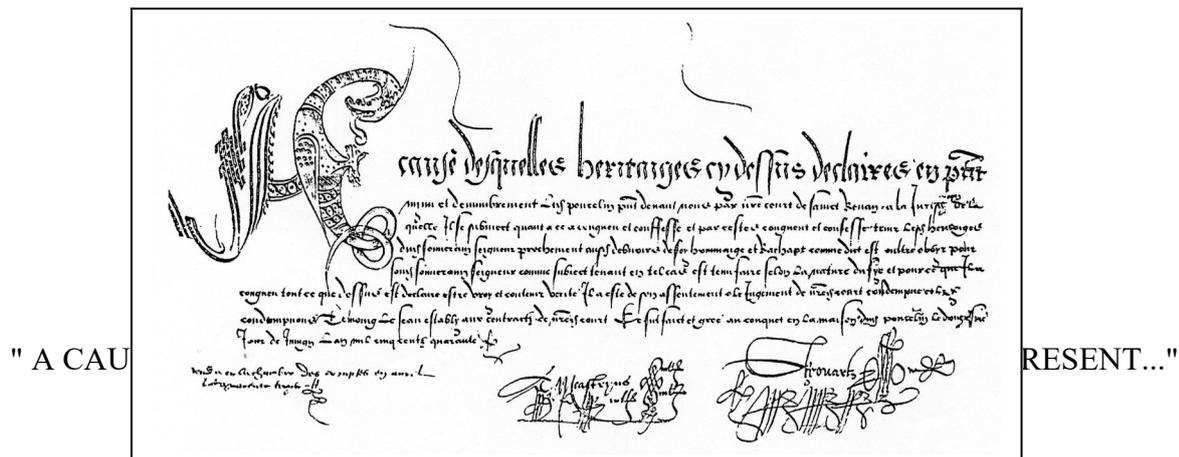
Lettrines

Aux archives de l'ancienne Cour des Comptes ducale à Nantes, existent deux aveux de la famille de Poncelin bien présente dans la paroisse de Plougonvelin :

l'un du 12 octobre 1541 (A.D. 44. B.1024)

l'autre du 12 juin 1540 (A.D.44. B.1025)

Ils concernent notamment des biens au Conquet alors trêve ou succursale de la paroisse de Plougonvelin. Il est fait mention de l'actuelle "Maison des Seigneurs", dite à l'époque "Ty Nevez" car venant d'être construite. Les représentations ci-dessous proviennent de ces deux aveux : un aveu est une déclaration de biens.





"C'EST LE MYNU ET DENUMBREMENT

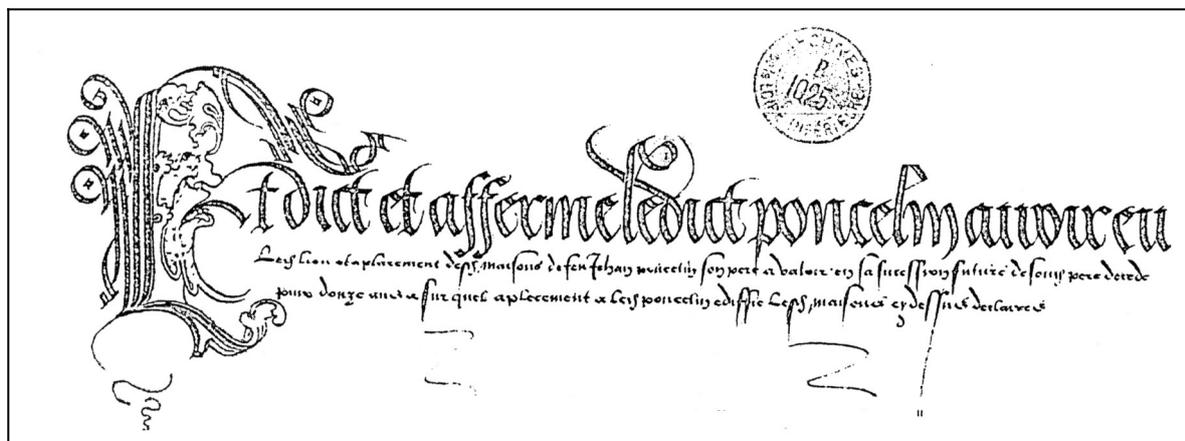
des terres rentes héritages & droitz héritiers que noble escuier François Poncelin seigneur de Lezbronien tient et aduoue tenir noblement et prouchement à foy homaige et debvoir de rachat quant le cas y eschoict et aduenit de monsr le daulphin duc de Bretagne sous la barre court et jurisdiction de saint Renan

ET PREMIER

UN MAISON ET ELTAIGE NOBLE

et ses courtils de jonxte cerné de mazières avec sa porte franchises et largisses nomée an ty nevez située en terrouer et villaige de Poulcourq en la parroisse de Locrist Ploeconvelin entre terre Beautrice Lobezeat d'une part et terre Françoisyse Lescoet et le chemin qui conduict en

lan maison de Françoise Lescoet à la chapelle de Notre Dame du Poulconq chacun en son endroit d'aultre..."



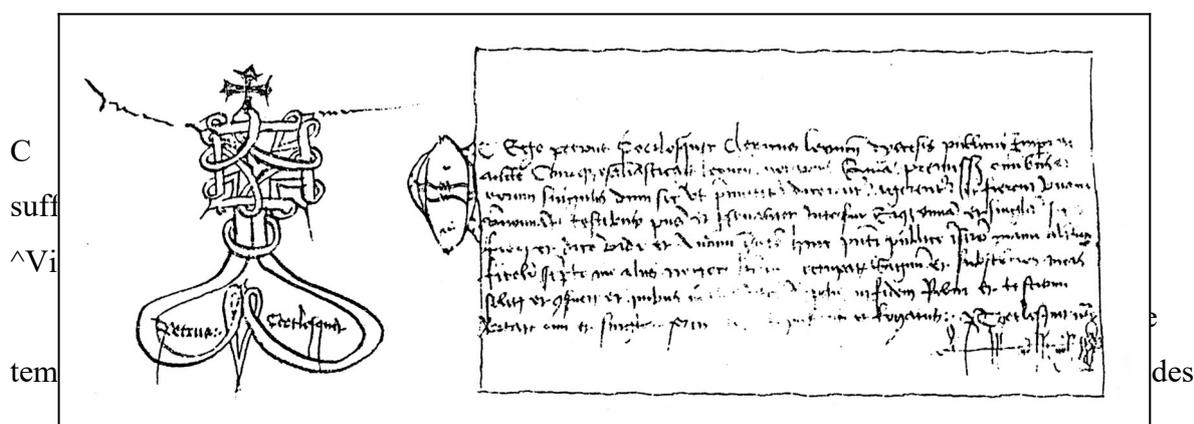
ET DIT ET AFFERME LEDICT PONCELIN AVOIR EU...

Seing manuel

Certains notaires dessinaient eux mêmes un dessin pour donner valeur certaine au document qu'ils avaient rédigé.

Une pièce de procédure, en date du 1er décembre 1475, en latin, conservée aux Archives départementales du Finistère (1. E. 450) concerne la confirmation de la nomination du prieur du prieuré de Saint-Mathieu de Morlaix, dépendant de notre abbaye de Saint-Mathieu, Tanguy de Kersulguen, bailli pour le duc de Bretagne à sa barre de Morlaix atteste que le prieur, le frère Jean Person a été nommé d'autorité du Duc et réellement mis en possession de son prieuré.

Le seing manuel représenté est celui de Pierre Coetlosquet qui s'intitule sur la cartouche de parchemin attachée à l'acte "clerc du diocèse de Léon et notaire public de l'autorité de l'évêque de Léon, lequel a fidèlement transcrit le présent instrument et en témoin de quoi signe : P. Coetlosquet, notaire."



copistes, écrivains et enlumineurs du Moyen-Age. Il ne se raviva depuis, que pour satisfaire à de rares exceptions, nées de la fantaisie plutôt que de la nécessité.

"A force d'être dans le vent, on a un destin de feuille morte"

Gitton.

Le lieu de Saint-Aouen.

(Son histoire, la croix de Tréfleze, les deux minihys)

Saint-Aouen

*" Les noms de lieux, mémoire des hommes et
et du paysage " Bernard Tanguy.*

On trouve la première mention de Lanaouen dans l'ancien inventaire des titres de l'Abbaye de Saint-Mathieu : (1)

" Sentence de Saint-Renan (la cour de) contre Yvon Floc'hmeur qui le condamne à payer la dîme du lieu de Lanaouen, en la paroisse de Plougouven, à la douzième gerbe. Daté du 18 mars 1412 - Cotté R "

Lann est le terme spécifique désignant en vieux breton un établissement monastique ou enclos monacal. Ce toponyme est antérieur à l'an mil, une date charnière dans la composition des mots car autrement lann serait remplacé par loc ou cloastr

" Avec pour déterminant un nom de saint, il a servi à former des toponymes qui constituent la plupart du temps le seul témoignage de leur présence..."

Dans le même inventaire, le texte suivant donne la localisation du hameau de Lanaouen :

" Censive faite par les abbés et religieux à Henry Lanahouen d'une vieille mazière et aplacement de maison avec son courtil, issues, franchises et largisses situés paroisse de Plougouven au village de Lanhaouen entre le chemin qui conduit du village de Trefflez à la chapelle de Saint-Aouen et le courtil à Tanguy Kermorvan...Le dit féage fait pour 12 sols huit deniers monnaie payable au jour de saint Michel, daté du 1er octobre 1473 - Cotté V"

L'emplacement de la chapelle détruite de Saint-Aouen est conservé par le nom de Parc-ar-Chapel, le parc de la chapelle. (Section A 1, parcelles 445 et 449)

Le cheminement de Trèfles à ce lieu de culte montre que le village de Lanaouen est devenu l'actuel Saint-Aouen-Bihan par opposition à Saint-Aouen-Bras, le manoir. La séparation de ces deux noms est bien attestée dans l'aveu cité plus bas.

L'on peut être surpris que le bénéficiaire de la tenure a le nom du village ; c'est commun à cette époque où les noms de famille se formaient. On trouve dans les documents anciens concernant la paroisse de Plougouven le patronyme Convelen employé comme nom propre ou commun.

Dans l'aveu de Louis de Menou, abbé commendataire de Saint-Mathieu, en date du 6 mai 1671 :

" *Item en ladite paroisse de Plougonvelen et treff de Lochrist, le proche fief et juridiction, cheffrantes et autres droits, comme dit est, dans les villages et terroirs de....Keraouen, Lanhaouen, Saint-Haouen ou Saint-Aouen.* " (2)

On connaît d'autres mentions anciennes. Le 20 février 1563, il est procédé à la vente d'une partie du domaine de main-morte concernant le temporel de l'abbaye de Saint-Mahé : Le manoir de Saint-Haouen en Plougonvelen, non compris le fief, à Hervé Le Garo, sieur de Keredec. (3)

Il existe en provenance d'archives privées un acte de vente du 1-12-1642 dans lequel Jean Baptiste d'Audigné, sieur de Keredec cède à Jean de Kerguziau, sieur de Kerscao :

" *Le manoir de Saint-Aouen comprenant une chapelle dédiée à saint Barthélémy et colombier ou fuie à pigeons* "

En août 1774, Maurice de Kersauzon rend aveu à la couronne pour son manoir de Saint-Haouen avec colombier et chapelle en ruine. (4)

La carte de Cassini, dressée à la fin du 18^e siècle, appelle Saint-Aouen Saint-Avoine (!) et la chapelle apparaît encore sur le plan.

La chapelle de Saint-Aouen contrairement à ce que dit Couffon était donc la chapelle domestique du manoir, dont le patron était saint Barthélémy. (5)

Dans les registres paroissiaux de 1607 à 1667 à la date du 19 octobre 1630, il est fait mention du mariage d'Hervé Costiou et d'Elisabeth Le Hir " *in ecclesia beati Bartholomei* ", dans l'église du bienheureux Barthélémy.

Dans ce même registre un autre mariage est célébré " *Apud capellam divi Odoeni* ", dans la chapelle de saint Odon.

La chapelle avait peut-être deux saints patrons, chose fréquente à l'époque, ou plus vraisemblablement, il s'agissait d'une localisation dans le second cas.

Qui était donc ce saint dont la mémoire est inscrite dans le paysage. Gwennolé Le Men, à la rubrique Awen, écrit :

" *Saint ayant donné son nom à Lan-Aouen en Clohars-Fouesnant et à Saint-Aouen en Plougonvelin où il existait une chapelle. Il y a une famille noble de Saint-Haouen. Il est possible que ce nom soit la patronne de Advent, en Cornwall. (Sancta Aethewenna)* " (6)

La famille de Saint-Haouen n'apporte rien à l'histoire : La famille bourgeoise Le Coat, originaire de Concarneau, s'est divisée, comme cela se faisait beaucoup à l'époque, vers le milieu 18^{ème} siècle en deux branches (même trois), ajoutant à leur patronyme le nom des terres possédées : celle de Kerveguen et celle de Saint-Haouen. Cette dernière, en la personne de Yves Marie Gabriel Le Coat, contre-amiral, fut anoblíe le 18 mai 1814. (7)

Pour le très sérieux Dom Lobineau, saint Aouen est absent du paradis des saints bretons.

(8)

S'agit-il d'un saint breton ? Peut-être pas, car déjà au 17^{ème} siècle, on parle d'un mariage " *Apud capellam divi Odoeni* " Saint Aouen est assimilé à saint Odon, ou saint Ouen, évêque de Rouen, Odoenus (ou Audoenus) en latin, avec la forme savante Odoën, patron de Rosnoën ; Couffon, dans son répertoire des titulaires des chapelles l'assimile à saint Ouen. (9)

C'est un peu troublant : Y aurait-il eu une intrusion de saints mérovingiens en Bretagne ? Saint Eloi, saint Léger contemporains et amis de saint Ouen sont bien honorés en Bretagne et notamment dans le diocèse de Quimper et Léon.

3 chapelles ou églises ont comme titulaire saint Ouen : Plougouvelin, Rosnoën et Quéménéven, et, même 4, si saint Oyén, patron de la chapelle de Lanvoy à Hanvec est une déformation de saint Ouen.

10, saint Alar ou Eloi.

3, saint Léger.

Quels sont ces saints ? (10)

-Ouen, ou Odon, Audoenus en latin, évêque de Rouen (élu en 640), né vers 600, décédé en 684.

Tout jeune il reçut la bénédiction de saint Colomban, qui fonda de nombreux monastères, auxquels il imposa sa règle. Adolescent, il s'initie aux besognes administratives à la cour de Clotaire où il devait se lier avec le futur évêque Eloi. Auprès de Dagobert qui avait succédé à Clotaire, en 629, " *il remplit les charges de référendaire, surveillant la rédaction des actes officiels et les scellant avec l'anneau royal dont il avait la garde* " ...rédige la vie de saint Eloi.

Chose curieuse : dans la Vita 2^e de saint Ouen, il est dit de lui : "*Vicos publicos et plebeias ecclesias fundavit*" dont la traduction libre mais exacte est : il a fondé des Guic et des Plou. (11)

Si Oyén est Saint Ouen, il y a un texte intéressant dans la vie de saint Conval par André Oheix (12),

" *D'après la tradition du pays, saint Conval, saint Oyén (Oyaint) et saint Léger (qu'on prononce en breton Leguer) étaient trois frères. Saint Léger a une chapelle peu distante de celle de saint Conval, dans la paroisse de Quimerc'h et une autre dans la paroisse de Hanvec, cette chapelle s'appelle Lanvoye, mais ceux qui habitent dans le voisinage l'appelle Lapoyen* ".

Ce rapprochement de saint Léger, saint Ouen et saint Conval, éponyme de Plougonvelin est révélateur.

- Saint Eloi ou Alar en breton, Eligius en latin. Est né vers 588.

Dans le propre de l'évêché de Quimper et Léon on peut lire, vraisemblablement sous la plume de Job an Irien :

" Saint Alar, ermite - fête le 25 juin - Nous ne savons rien de la vie de ce saint dont le culte est répandu dans le diocèse. Tout laisse à penser qu'il a vécu aux premiers temps de l'évangélisation et qu'il joua un rôle important dans la christianisation des rites autour de l'eau, du feu et du cheval. Sa vie étant oubliée, au Moyen-Age il fut remplacé par saint Eloi ".

Dans le conditionnement actuel de la pensée, il est coutume de dire que les vieux saints bretons " sans papiers " ont été affublés de noms latins " *par approximation verbale, insinuant un nom latin sous un nom celtique de proche consonance.* "

En termes universitaires cela s'appelle une " attraction patronymique ". Cela fut certainement vrai en partie à la suite de la réforme tridentine, mais pas systématique.

Pourquoi ne pourrait-on dire que Eloi est devenu dans les gosiers bretons Alar ?

Sa vie fut rédigée par saint Ouen.

" En 651, il signe le privilège de Clovis II pour Saint-Denis et l'on peut encore y lire sa signature originale ".

La légende raconte que chargé par le roi Clotaire II de lui fabriquer un trône :

" Le roi lui aurait remis une certaine quantité d'or pour faire un siège ; Eloi eut l'habileté et l'honnêteté d'en faire deux, ce qui provoqua l'admiration de Clotaire et valut au jeune orfèvre la confiance royale "... Il fut choisit pour succéder à Saint Médard, sur le siège de Noyon-Tournai. Il fut sacré le même jour que Saint Ouen, le 13 mai 641 ".

Il fonda de nombreux monastères et eut une œuvre missionnaire importante.

Il mourut en 660.

-Saint Léger, évêque d'Autun.

Il naquit vers 616 - Il fut élève au palais de Clotaire II - Il participa avec Saint Ouen au conseil de régence de la reine Bathilde, en 657, à la mort de Clovis II. Ayant des démêlés avec un certain Ebroïn, il eut les yeux brûlés et la langue arrachée, puis deux ans plus tard fut décapité en 680.

On a 3 saints, contemporains, amis, élevés à la cour de Clotaire II, animés d'un grand zèle missionnaire, honorés dans le diocèse 16 fois. Ne pas croire à ce raid chez nous c'est un peu de mauvaise foi, quand on voit l'empreinte qu'ils ont laissée dans la mémoire collective. Il ne peut s'agir ni de hasard ni de coïncidence.

A partir du 5^{ème} siècle, c'est par mer que viennent les fondateurs des chrétientés armoricaines, venus d'Irlande et de Bretagne insulaire sur des "*curraghs*" et "*coracles*", ces bateaux à armature de bois recouverts de peaux et lestés de pierres, ce qui a accredité la légende d'auges de pierres servant d'esquifs.

La légende et les "*vitæ*" nous citent saint Sané débarquant avec ses compagnons à Perzel, saint Pabu à Pors-Pabu dans la presqu'île de Kermorvan, saint Paul Aurélien à Ouessant, saint Ronan à Molène.....

Saint Ouen ou un de ses disciples portant son message d'évangélisation, fondateur d'un ermitage, est arrivé par la route dans un endroit qui avait gardé des traces d'occupations anciennes : à Kerivin-Vao un moule de hache du bronze final, perdu vraisemblablement par un fondeur itinérant, à Saint-Aouen une stèle de l'âge du fer, déterrée peut-être in situ et réutilisée en milliaire le long de la voie romaine. Au Croaz-Hent du Trez-Hir, lors des travaux de la zone industrielle, a été recueilli un fragment d'amphore Pascual 1, datable du début de notre ère, dans un habitat gaulois caractérisé par des traces de torchis calciné et d'un souterrain de l'âge du fer sous la route menant à Kerzoniou.

Le réseau routier étant certainement dégradé au 7^{ème} siècle, à l'époque mérovingienne : c'étaient les restes des voies romaines qui avaient succédées aux pistes gauloises. Les routes gauloises existaient car "*ce n'est pas pour rien que les gaulois avaient inventé leur propre mesure, la leuga, la lieue de 2222 m*".

Bien que se superposant parfois, le schéma directeur n'était pas le même.

La Trans-Léonarde, un itinéraire antique va de Kerilien, en Plounéventer à Porsliogan, en le Conquet. Elle entre en Plougonvelin au niveau de Traon-Brouen, passe par Tv-Baol, arrive au Goasmeur où elle emprunte la D 789 jusqu'au Lannou pour aller vers Saint-Mathieu par Saint-Jean, Pen-ar Prat, Keryel...

Une dérivation, au niveau du Croaz-Hent du Trez-Hir se détache de l'axe principal, "*son tracé à partir de ce point est rectiligne et utilise la pente sud de la colline en dessous des points culminants sur une distance de 2 km 700 environ. Le long du parcours elle traverse les fermes de Kerzuel, Berbougis, Vinigoz et Tréfiez en Plougonvelin*" (13)

En réalité elle passe au dessus de Tréflez et de Vinigoz pour aboutir à Croaz-Ruz. "*Tout en restant prudent, le tracé rectiligne semble indiquer une route romaine*".

Croaz-Ruz, la Croix Rouge est un toponyme fréquent le long des voies romaines, dû probablement à la présence de tuiles ou enduit peint en rouge.

Croaz-Ruz est un carrefour où la voie principale se dédouble : un rameau vers le nord, qui franchit le ruisseau de Dour-Sinars au pont de Kerzouar, l'autre descend vers Saint-Aouen en

contournant la colline, où elle franchit la route actuelle au niveau des restes du calvaire et s'enfonce dans le marécage vers le sud par Parc-ar-Paved, le champ dallé.

Il est aisé de suivre ce tracé inscrit en rouge sur la feuille de cadastre section A 1 (cadastre napoléonien de 1841).

En 1991, la revue Archéologique du Finistère publiait les résultats d'une prospection aérienne faite par Marie Yvane Daire en Léon. Deux structures intéressantes (indiquées en vert sur la feuille A1 du cadastre de 1841 ci-annexée), le long des voies anciennes :

- au-dessus de l'étang de Kerjean un enclos quadrangulaire en forme de losange d'environ 0,50 hectare, dont les diagonales sont orientées.
- au dessus du manoir de Saint-Aouen un petit enclos quadrangulaire associé à des formes linéaires.

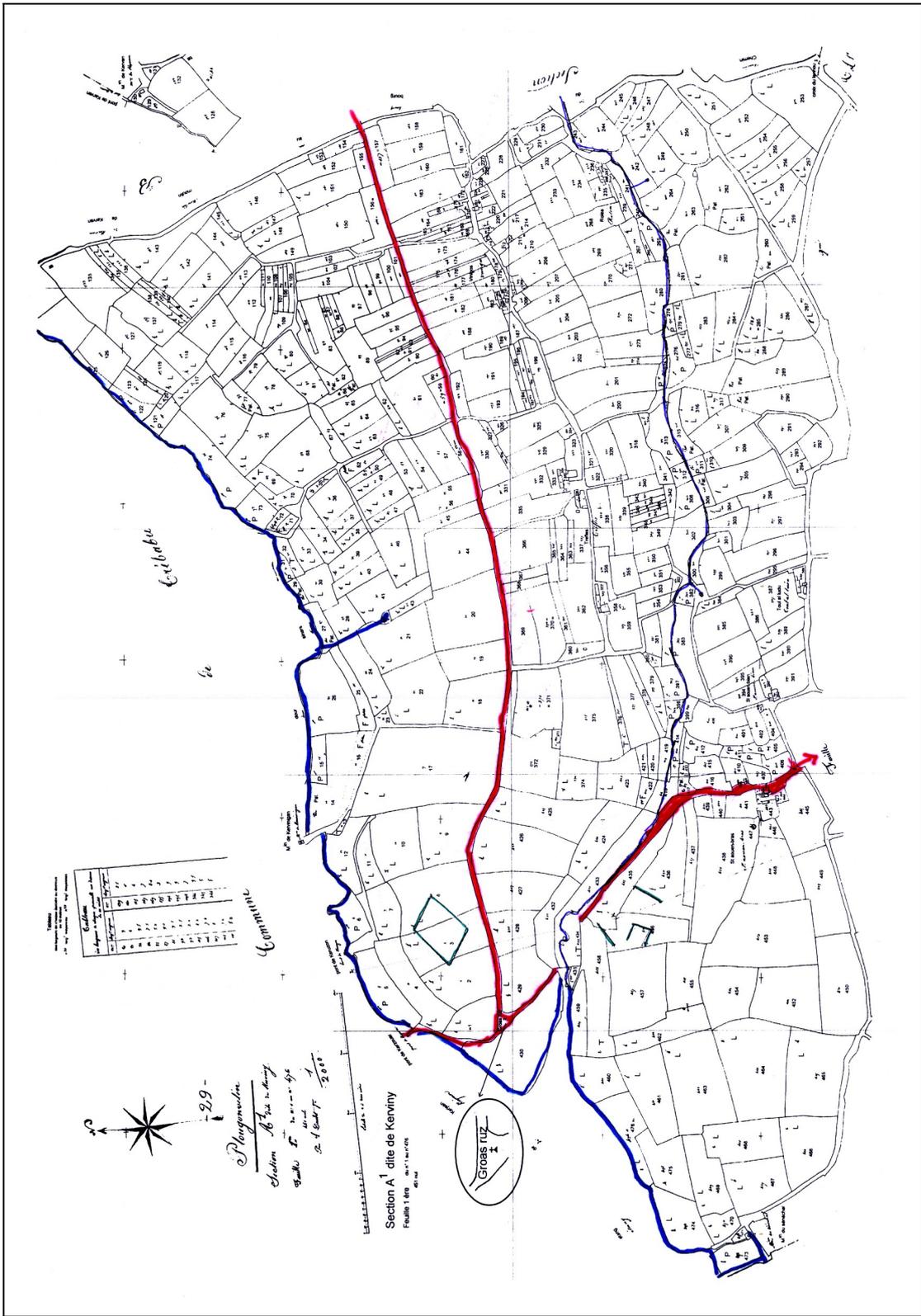
Ces enclos seraient, disent les spécialistes, datés de l'âge du fer, c'est-à-dire gaulois ou du haut Moyen-Age.

On ne connaît trop leur destination. A en croire René Sanquer, une hypothèse séduisante serait de voir dans les enceintes quadrangulaires des édifices religieux celtes, et non des camps romains ! Ce serait intéressant car cela montrerait la pérennité d'un culte dans un endroit prédestiné. (14)

On verrait bien, dans la seconde structure, les restes d'une ferme indigène, en bordure du ruisseau et alimenté en eau par une fontaine, la parcelle contigue porte le nom de Gwaremm-ar-Feunteun, la garenne de la fontaine (parcelle 435). Ne serait-ce là que Ouen établit son ermitage ? Saint-Paul fonda bien un de ses monastères dans un ancien oppidum. Le monastère de l'île Lavret, fondé par saint Budoc s'établit sur un vieil établissement romain en ruine ;

"A proximité, il y a un cimetière qui a livré des restes de mobilier mérovingien , y compris deux morceaux de boucliers francs " (15)

Ce n'est donc pas si ridicule d'établir une origine mérovingienne à Lanaouen.



- 1) Copie de l'ancien inventaire des titres de l'abbaye de Saint-Mathieu, transcrit par l'abbé Mengant, conservé aux Archives de l'évêché de Quimper - page 116, Article 7e - Dîmes - liasse 29.
- 2) Aveu de l'abbé de Menou - A.D 44 - B 823.
- 3) A D. 44 - B 91 9.
- 4) A D 44 - B 1024 - 32e article.
- 5) R. Couffon - Alfred Le Bras - Diocèse de Quimper et Léon - Nouveau répertoire des églises et chapelles – Quimper 1988.
- 6) Gwenolé Le Menn - Grand choix de prénoms bretons - Spézet 1 990.
- 7) Vicomte Henri Frotier de la Messelière - Filiations bretonnes - (1650-1 912).
- 8) Dom Lobineau - Les vies des Saints et Personnages d'une éminente piété...- .Rennes 1725.
- 9) Voir note 5.
- 10) Les renseignements sur les vies de ces 3 saints proviennent de l'encyclopédie "Catholicisme hier, aujourd'hui et demain" - Letouzé et Ané, 87 boulevard Raspail - Paris.
- II) Renseignement fourni par le Père Marc de Landévennec.
- 12) René Oheix - Vie inédite de Saint Cunwal dans la Revue Celtique - Tome XXXII -1911.
- 1 3) Hervé Kerébel - Microtoponymie et prospection archéologique dans la pointe S.O. du Léon. - Mémoire de maîtrise d'histoire ancienne. - Université de Bretagne occidentale - 1988.
- 14) René Sanquer - Saint Paul Aurélien et son temps - Bulletin de l'Association Bretonne 1996 - Page 111.
- 1 5) La Bretagne des Saints et des Rois - André Chedeville et Hubert Guillotel - Ouest-France - 1984 - page 1 31.

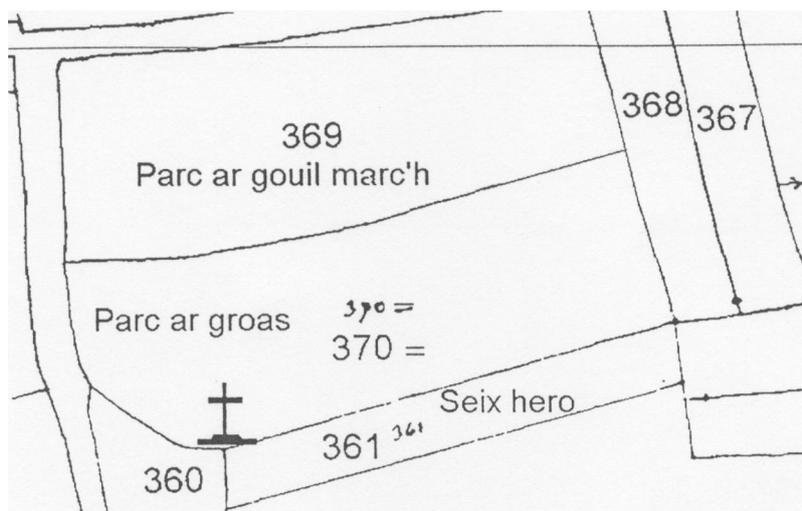
La croix de Tréfle.

(Photographie Jean Chevillotte.)



La croix de Tréflez

La croix a été trouvée, ou plus exactement signalée lors de l'arasement des talus en 1964, dans un champ nommé Parc-ar-Groas, le champ de la Croix, au nord-ouest de Tréflez (parcelle n° 370 de la section A 1 du cadastre de 1841). Elle est travaillée dans le micaschiste, une roche métamorphique feuilletée effleurant à l'est du Conquet.



Cette croix, orientée au nord, était érigée à une certaine distance du talus, avant son déménagement à Kerdivizien, au Trez-Hir, lors du remembrement de la Commune. Le propriétaire confirme que les animaux pouvaient passer entre la croix et le talus. Aucune carte ancienne ne la mentionne et ce n'est donc vraisemblablement pas une croix de chemin ou de carrefour, peut-être une stèle funéraire.

" Cette croix est certainement très ancienne eu égard à la forme pattée de ses bras, ainsi qu'à la gravure en creux de carrés recoupés par des diagonales. Vraisemblablement antérieure au Xe siècle, elle est parmi les croix les plus intéressantes du Finistère" (1)

Cette description d'un spécialiste laisse surpris car elle ne correspond pas à la réalité ainsi qu'on peut le constater sur la reproduction photographique : il n'y a qu'un seul carré, plus exactement un rectangle en relief, recoupé par des diagonales en creux délimitant 4 triangles.

Sur le dessus, bien visible, une protubérance curieuse rappelle celle d'une croix située le long de la route menant de Piouarzel à Brélès (N° 1655 de l'atlas des croix) (2). S'agit-il du support d'un dais ? L'extrémité effilée indique la destination d'être fichée en terre et non dressée sur un socle.

La croix pattée est ancienne ; on la trouve déjà sur les stèles d'un cimetière mérovingien datée du VI-VII^{ème} siècle au Vieux-Bourg, à Pléhérel (22).

Sur les 3135 croix recensées dans le Finistère, et le travail est loin d'être exhaustif, dans l'Atlas des croix cité plus haut, on ne trouve le caractère original d'une croix posée et faisant corps avec un socle rectangulaire, à bords abattus, traversé de diagonales.

Il est difficile de ne voir dans ce motif qu'un simple essai d'ornementation fruste, un art gratuit, mais plutôt un message.

L'interprétation est malaisée mais "*La notion d'une décoration qui serait détachée de toute signification symbolique n'appartient guère aux époques anciennes*" {3).



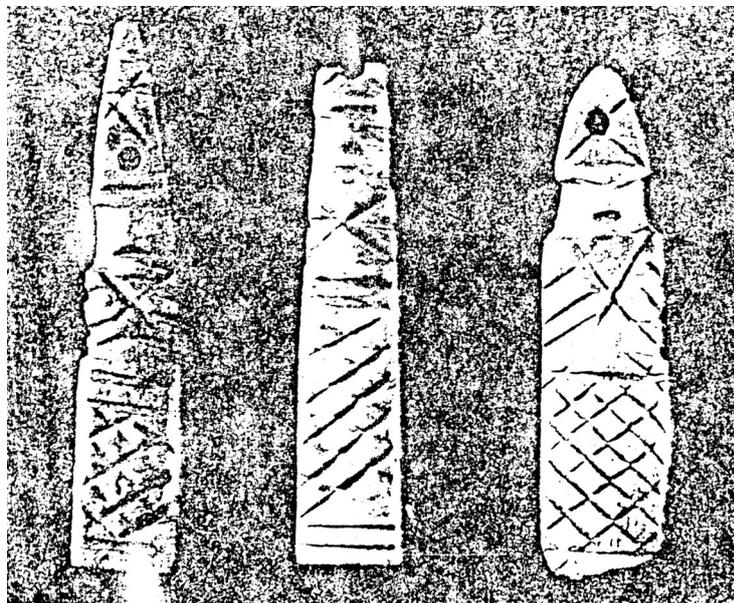
A

Glanum - Stèle gauloise écrite en caractères grecs.

Au contact des Phocéens de Marseille, les Gaulois avaient, nous dit Strabon, adopté le grec pour rédiger leurs contrats. Ils transcrivaient aussi en cette langue leurs noms sur les stèles funéraires. L'on a trouvé, autour de Glanum, un certain nombre de ces inscriptions, caractéristiques de l'hellénisation de la région. La stèle ci-dessus, que l'on peut dater du premier tiers du I^{er} siècle avant Jésus-Christ, porte un nom typiquement gaulois écrit en caractères grecs : *Helouskonios* (fils de) *Ourittakos*. Les figures schématiques, qui figurent sur la pierre et qui ne sont particulières à la Gaule, ont certainement une valeur symbolique mais leur interprétation reste incertaine.



B



. Les deux pendeloques de Lanmeur (à gauche) et celle de Lavret

C

A - Henri-Pau! Eydoux - Monuments et trésors de la Gaule - Plon - 1958 - page 154.

B - Y.Chevillotte - Saint Conval ou Convel, saint fondateur de la paroisse de Plougonvelin - page 23.

Quatre représentations de monuments ou d'objets anciens permettent par similitude et comparaison une interprétation.

Autour de la cité de Glanum, près de Saint-Rémy-de-Provence, furent trouvées de nombreuses stèles funéraires gauloises dont un exemplaire est reproduit (A). Les figures schématiques se superposent en partie, presque exactement, avec la croix de Tréfle : le carré, avec ses diagonales, surmonté d'un triangle.

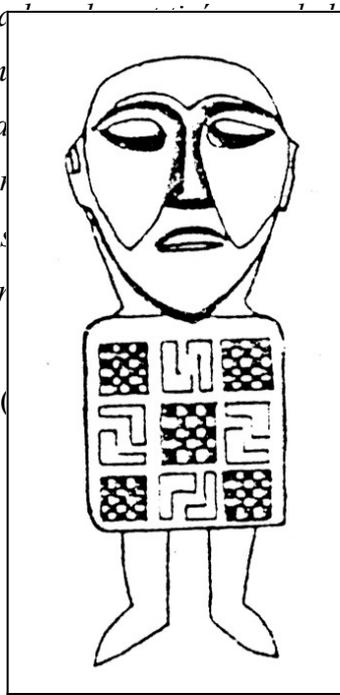
A la chapelle de Saint-Gonvel-an-Teven, à Landunvez, lors du raccourcissement du bâtiment semblant dater du XVI^{ème} siècle d'après les éléments architecturaux, les maçons ont utilisés une stèle de l'âge de fer, comme pierre angulaire, d'environ 1m50 de long ; sur la face visible un graffiti représente un petit bonhomme stylisé brandissant une croix (B). On peut penser que le dessin, peut-être d'époque, représente saint Convel, vêtu d'une tunique croisée, annonçant la Bonne Nouvelle. Saint Convel vivait au temps de Judhaël, roi de Domnonée vers 580.

Dans la crypte de l'église de Lanmeur, ainsi que dans l'ancien monastère de l'île Lavret, furent trouvés des pendeloques en os représentées en (C). Ce sont des petits objets en cônes, d'environ 5cm de long. Ils sont datés du haut Moyen-Age, vers le VI^{ème} ou VII^{ème} siècle, et ont une forme nettement humaine. On y retrouve le rectangle avec ses diagonales. Ces amulettes seraient d'inspiration germanique. (4)

Au département d'archéologie de l'Université de Bergen, en Norvège, est exposée une garniture irlandaise en bronze émaillé, du VIII^{ème}-IX^{ème} siècle découverte dans une sépulture masculine viking à bateau, à Myklebostad, le butin probable d'un pillage.

"Une figurine d'homme moulée en trois dimensions, la tête est grande avec des sourcils prononcés et de grands yeux. La tige du corps est une plaquette rectangulaire, sur laquelle, une barbe est indiquée. Le

"Le cube central avec ses caractéristiques géométriques, de ce monde matériel et créé, linéaire, la tête, les courbures des arcades sourcilières, les yeux symbolisent l'incréé, la connexion entre l'homme et du carré.



(5)

guerres, ses points, donne une idée de temps et l'espace ; l'ovale de la tête, les lèvres, l'amande des

5) Le symbole conjugué de

ous)

Une similitude troublante, une convergence certaine entre ces représentations permet l'hypothèse raisonnable que ce motif carré représente schématiquement le corps matériel et donne dans ces exemples une connotation anthropomorphique. *"On voit l'image pure de l'homme spiritualisé sans être désincarné"*.

Le symbole est la représentation figurée, schématique entre le rêve et la réalité, le conscient et l'inconscient.

Dans notre croix, la superposition des deux volumes, la croix elle-même et son support représentant symboliquement l'homme surmonté de la croix, montre les relations entre le ciel et la terre, entre le transcendant et l'immanent, relations qui aboutissent à une union avec l'homme, *"l'humain et le sacré"*.

Comme le dit Job an Irien :

"Il n'est de croix sans amour, Sinon il ne s'agit que d'une pierre."(7)

- 1) Yves-Pascal Castel - Le Minihiy de Saint-Aouen en Plougonvelin - B.S.A.F. 1980 - Tome CVIII.
- 2) Yves-Pascal Castel - Atlas des croix et calvaires du Finistère. - S.A.F - 1980.
- 3) Gwenc'lan Le Scouezec, Jean-Robert Masson - Pierres sacrées de Bretagne - Seuil - 1983.
- 4) Philippe Guigon - La crypte de Lanmeur, fouilles et hypothèses, - B.S.A.F. - 1996.
- 5) Conseil de l'Europe, 22e exposition d'art, les Vikings...Les Scandinaves et l'Europe 800-1200.
- 6) Jean Chevalier - Alain Gheerbrant - Dictionnaire des symboles - Laffont - 1990.
- De Champeaux G, dom Sterck S (O.S.B), Introduction au monde des symboles - Paris. - 1966.
- 7) Cité dans la Chronique de Landévennec, n° 93.

Les deux minihys de Plougonvelin.

Vinigos et Lesminily.

Pour ces deux toponymes l'orthographe du cadastre a été respectée et suivie.

Dom Lobineau, dans son histoire de Bretagne (1707), colonne 1807, donne la définition suivante :

"Minihi - Canton de terre affranchie servant d'asile... Minichi en breton, veut dire franchise et semble venir de manachti : maison des moines".

C'est une terre religieuse dont les habitants relèvent des gens d'église et échappent de ce fait à la justice laïque, avec pour conséquence le droit d'asile.

Largillière précise que : *"Le mot minihy n'est pas à ses débuts un nom de lieu, c'est le monachia de nos Chartres latines, plus tard il a servi à désigner le territoire d'un établissement religieux."*(1)

"*Monachia*" désigne la propriété perpétuelle d'un monastère, la mense monastique, les biens de mainmorte.

Par extension, c'est un domaine civil.

Un exemple se trouve à Loc-Maria-Plouzané, où l'on peut toujours voir deux stèles gauloises christianisées, que nous dit Albert Le Grand *"Saint Sané y avoir fait planter, dès qu'il eust converty ce peuple à la foy ; en reconnaissance de quoy ces croix ont esté depuis tenues en grande révérence, et servoient d'azile et franchise pour les malfaiteurs : que s'ils pouvaient une fois se rendre au grand chemin entre les deux croix, ils n'étaient point appréhendés de la Justice et l'appeloient Menehy Saint-Sané"*.(2)

Le minihy de Saint-Aouen.

Dans la section A1 du cadastre existe le lieu de Vinigos.

Il est possible de voir dans cette orthographe "*Minihi goz*", l'ancien minihy de Saint-Aouen.

Bernard Tanguy a émis l'hypothèse que les limites du minihy étaient ; *"Probablement borné à l'est par un ancien chemin conduisant du Trez-Hir au Pont-de-Kervan, il était au sud par la voie romaine (la Trans-Léonarde) et s'étendait au sud-ouest jusqu'au ruisseau de Saint-Jean, au bord duquel se trouve le village de Keraouen, et peut-être jusqu'à Kerviny, si du moins ce toponyme contient le mot minihy"*. (3)

Yves Pascal Castel a consacré un article circonstancié sur le sujet. (4)

"Amicus Plato, sed magis arnica veritas"

La vérité m'est plus chère que l'amitié.

"Le talent journalistique" ne couvre pas la multitude des erreurs, enlevant toute valeur probante au texte.

Afin de n'être point accusé, et comparé au garnement qui jette des pierres à un arbre chargé de fruits, voici quelques inexactitudes.

L'on trouverait dans Kerviny le mot minihy. C'est peu probable, car lorsqu'on fait une recherche de toponymie on cherche toujours la forme la plus ancienne.

"L'orthographe actuelle Kerviny ne s'observe jamais dans les documents d'Ancien Régime. Toujours écrit Kervenny, ce toponyme admet pourtant la variante Kerguenny dans certains actes du 15e siècle" (5)

Foenneg-Coz-Castel

"Qui domine l'actuel site de Saint-Aouen ne dit pas qu'un vieux château (motte féodale ou élément de défense plus ancien?) fut une protection face aux dangers venus de la mer pour le minihy".

Il est séduisant de placer cette évocation d'un vieux retranchement sur la colline à la cote 31 dont les courbes de niveau circulaires évoquent un cône presque parfait.

Le nom exact de l'état des sections est Foennoc-ar-Coscastel et concerne les parcelles 483, 485, 486 de la section A2. La motte, toujours visible, qui a donné le nom aux parcelles, se trouve, ce qui est souvent le cas des fortifications de terre, dans les prairies marécageuses au bas de Kerviny, à gauche de la route Brest vers le Conquet. En plus, le nom foennoc a la connotation de prairie marécageuse.

Pour les besoins de la démonstration :

"Une seconde croix surplombe toujours l'étang de Kerjean, à l'ouest de Tréflez, croix frontière du minihy....elle porte, sur la base du fût, la date de 1843....Appelée Croas-Rus (croix rouge), elle a sans doute remplacé une croix plus ancienne détruite à la Révolution".

C'est une erreur car le cadastre, dont les relevés ont été terminés sur le terrain le 2 novembre 1841, porte mention de cette croix, à l'époque en mauvais état certainement, car restaurée en 1843 par la piété de la famille de Kersauson, propriétaire des terrains d'alentour.

"Près de Tréflez, une série de Méjou-ar-Potence rappelle les fourches patibulaires d'une cour seigneuriale antérieure au 10e siècle".

Bien que Tréflez ait la connotation d'une cour seigneuriale, avant le X^{ème} siècle la féodalité n'existait pas. Elle ne devait apparaître que beaucoup plus tard, au début du XI^{ème}

siècle, à la fin de l'époque carolingienne. C'est alors que se constituèrent des seigneureries haute justicière avec leur bois de justice. On peut ajouter que la mémoire populaire ne peut avoir gardé le souvenir du mot potence que n'apparaît dans le langage courant qu'en 1120, non avec le sens de gibet, mais de béquilles.

La forme exacte, mal recopiée, est Mezou-Potence, le champ (en forme de) potence et non celui de la potence, (parcelle 348 de la section A1, plan page 19). Sur la même feuille, on a un cas similaire Parc-Boualc'h, le champ (en forme de) hache, à cause de la ressemblance approximative avec la forme de cet outil (parcelle 45 de la section A1).

On pourrait aussi s'arrêter sur Kroaz-Sant-Evenec, (Evenet sur le cadastre), saint qui, d'après Bernard Tanguy ne serait pas une forme hypocoristique de saint Guénolé,

"Car un saint du nom d'Evennoc possédait une chapelle en Plouguerneau".

Pourquoi faire compliquer quand on peut faire simple !

Il y a un cheminement de la pensée, basé sur l'histoire, qui satisfait mieux l'esprit que les limites naturelles (paroisses, routes) pour définir les limites du minihy de Saint-Aouen, et, chose curieuse, conduit pratiquement au même résultat.

"Si au XI^{ème} siècle, en effet, les paroisses sont partagées en tref, c'est-à-dire en quartiers de taille variable comme nous le montrent notamment les actes du Cartulaire de Landevenec, la situation n'est pas aussi claire au IX^{ème} siècle" (6)

La paroisse de Plougonvelin, qui comprenait également la trêve ou fillette de Le Conquet-Lochrist, mais non la minuscule paroisse des moines, Saint-Mathieu, était divisée en 5 trêves : Tref-Ilis, Tref-Malcouët, Tref-Meur, Tref-Lez et Trézeon.

Au début du siècle, un érudit, l'abbé Mingant, recteur de Locmaria-Plouzané, à partir de l'ancien inventaire des titres de l'abbaye de Saint-Mathieu, a dressé la liste des différents villages composant ces divisions. (7)

La trêve de Tréflez comprend 21 villages. Seuls 16 ont pu être identifiés

- Les noms ont été rajeunis et sont ceux figurant sur la carte de l'I.G.N. au 1:25000 :

Tréflez, Kerzuel, Berbouguis, Kerambelec, Keraouen, Saint-Aouen, Toul-al-Lann, Kerzéanton, Keryel, Kerviny, Kervilzic, Lannou ou Landes de Saint-Jean, Roléa, Vinigoz, Pen-ar-Prat, Traon Kervan. La correspondance n'a pu être établie pour Manqueur, Kerbec'h, Stanc-Merien, Touleorven, Trouhounan.

On peut donc imaginer que la trêve de Tréflez épouse les contours d'une entité bien définie et connue à l'époque le minihy de Saint-Aouen.

Deux croix signalées et découvertes par Pierre Bilocot à Kerivin-Vao pourraient marquer l'extension à l'est, et être des croix bornes.

Les deux pages suivantes, 29 et 30, sont :

-l'une la reproduction de la page 23 de la reconstitution du cadastre napoléonien de Plougonvelin (8).

-l'autre le minihy de Saint-Aouen reporté sur la carte de l'I.G.N. au 1:25000.

Le minihy de Saint-Aouen a duré environ 200 ans. Créé vers 650 (saint Ouen est mort en 684), il devait disparaître par désuétude aux environs de 850. C'est alors le siècle des Vikings en Bretagne, une occupation sanglante avec la faillite des cadres nationaux, la fuite du clergé et de la noblesse. Seuls restèrent, et seulement dans des endroits pas trop exposés, les paysans attachés à leur terre.

Nantes est prise par surprise par les pirates de la mer en 843. C'est le sang et la désolation. La ville est incendiée et les habitants massacrés, sans considération de sexe et d'âge, avec leur évêque Gunhardus.

L'an 913, les Normands remontant l'Aulne, incendient l'abbaye de Landévennec, désertée par ses moines qui avaient pris le chemin de l'exil, reliques en tête.

En 939, le légendaire Alain Barbetorte libère la Bretagne des Vikings "*qui imposèrent leur encombrante présence*" pendant presque exactement un siècle. (9)

Au siècle suivant, à la place du minihy, on trouve une seigneurie laïque entourant Coscastel, un château à motte (parcelles 485-487 de la section A1) : ces ouvrages militaires sont en même temps des résidences seigneuriales, des centres d'exploitation agricole et des sièges administratifs.

La chronologie de Coscastel peut-être établie par comparaison, avec le Cruguel, une autre motte castrale, à Lamber en Ploumoguier où l'on a découvert "*un vase de poterie onctueuse caractéristique du XI^{ème} siècle*". Un denier d'argent de Conan II (1060-1066) fut également ramassé.

Lesminily

C'est l'orthographe du cadastre de 1841, section C dite du Treuziou, parcelles 1389-1420, et également celle de la vénérable carte d'Etat-Major au 1 : 80000.

La carte au 1 : 25000 de l'I. G. N. écrit Lesvinizy ainsi que la Nomenclature des hameaux, écarts et lieux-dits du Finistère, publiée par l'I. N. S. E. E.

Une étude faite par R. Larguillère au milieu du siècle dernier sur les minihys et publiée plus tard en 1927 cite notre Lesminily et conclut que Lesminily en Plougonvelin n'a pas de sens religieux mais désigne un domaine laïc. Dans ce cas précis le préfixe *Les* a la

connotation de résidence seigneuriale et rien ne permet de dire qu'il s'agit d'un minihy ecclésiastique et donne la référence suivante : .

"En Plouézec, en 1254, une villa appelée Lisminihi est donnée à l'abbaye de Beauport ; une charte de 1271 mentionne encore Les Menehi près du chemin conduisant à l'abbaye."

(11)

L'on retrouve, fossilisé dans les noms des parcelles une partie des contours du domaine de Lesminily.

Reportées sur le cadastre, les différentes parcelles ayant le nom de Leminily plus ou moins déformé : Foennoc-Lesminily, Foennoc-Lesminity, Gwarem-Leis-Menity, Parc-Lesminily forment un ensemble cohérent, (à l'exception de Parc-Lesminily, parcelle 1395, un écart.)

La limite nord est indiquée par Parc-Cohars (parcelles 1377 et 1378), Coz-Harz désigne la très vieille haie, une haie défensive. La parcelle 1378 a gardé la forme de la clôture : un fossé avec un talus surmonté d'une haie.

C'est le Kenkis en breton, en français Plessis, qui à l'origine désignait un terrain entouré d'une haie de tiges entrelacées, puis plus tard une habitation de plaisance.

Le relevé du cadastre ci-dessous porte en plus gras le contour des différentes parcelles, en rouge la limite nord, en bleu les traces de l'enceinte de haies.

La datation est hasardeuse, certainement postérieure à la fin du haut Moyen Age, époque de césure dans le genre de vie, et dans l'organisation de la société.



Croix de Kerivin-vao

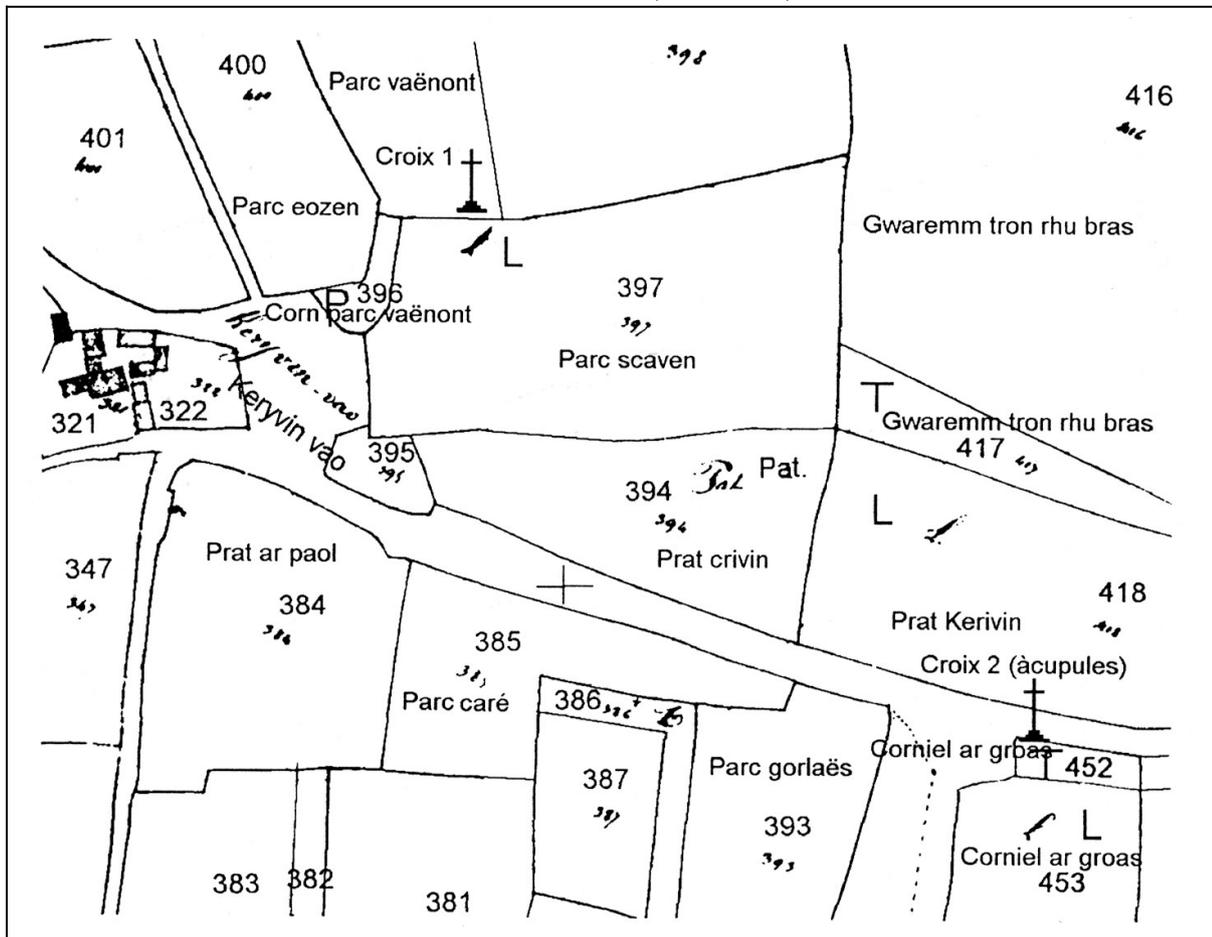


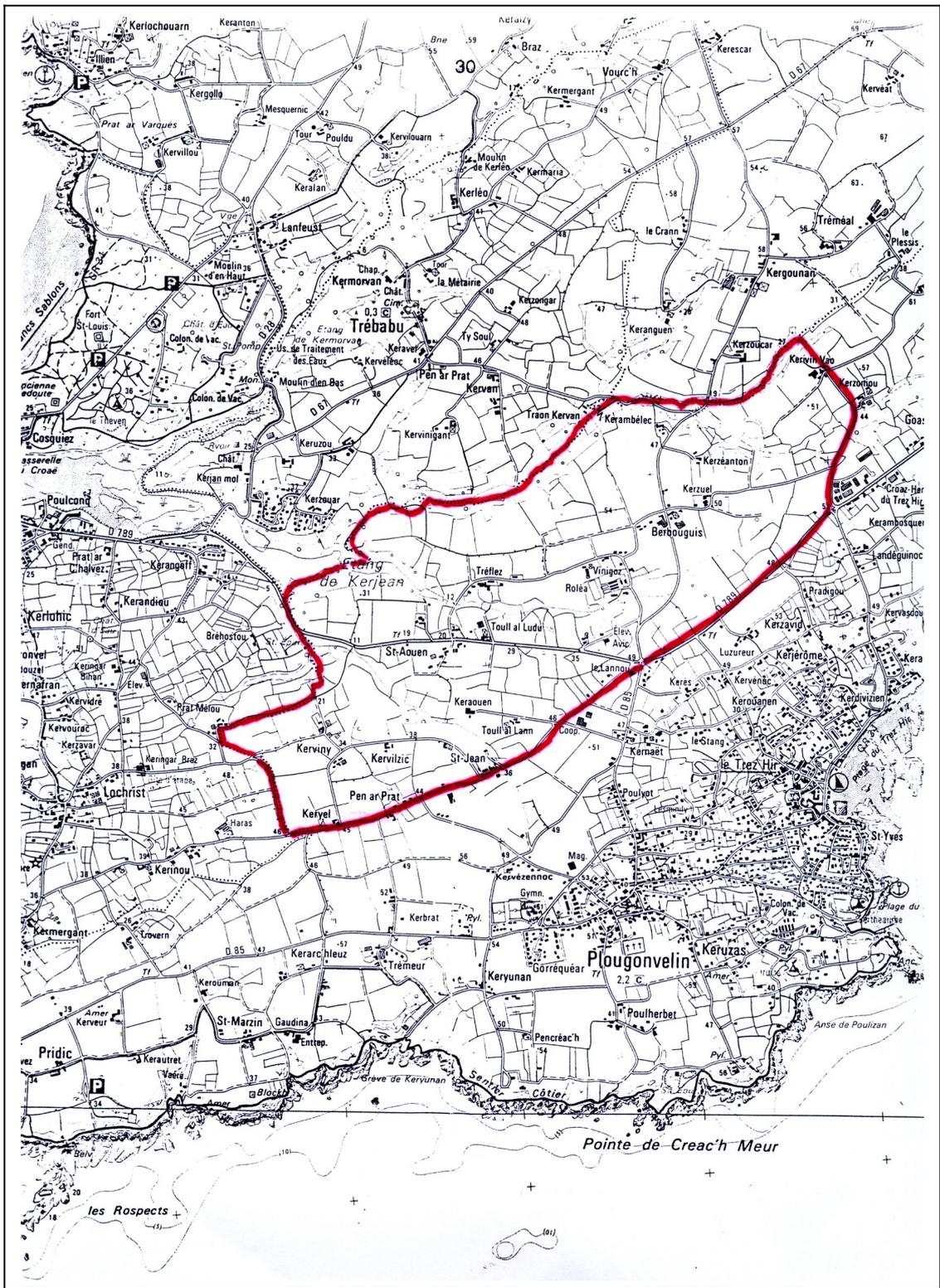
Croix 1¹



Croix 2 (à cupules)²

Situation (feuille B2)





- 1) Largillière - Les minihys, dans les mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne - T. VIII/2 - 1927 - Page 1 84
- 2) Louis Le Guennec - Le Finistère Monumental - Tome 11 - Brest et sa région - Page 1 44.
- 3) Bernard Tanguy - Saint-Mathieu - Le haut Moyen-Age : Légende et histoire dans les Actes du Colloque - 23-24 septembre 1994 - Saint-Mathieu-de-de Fine-Terre à travers les âges.
- 4) Yves-Pascal Castel - Le minihy de Saint-Aouenn en Plougonvelin dans le bulletin de la Société Archéologique du Finistère - 1980 - Tome CVIII.
- 5) Yves Lulzac - Chroniques oubliées des manoirs bretons - Tome 2 - Nantes 1996.
- 6) Bernard Tanguy - Le Finistère de la Préhistoire à nos jours - Editions Bordessoules - 1991 - Page 107.
- 7) Copie de l'ancien inventaire des titres de l'abbays de Saint-Mathieu, transcrit par l'abbé Mingant, conservé aux Archives de l'Evêché de Quimper.
- 8) Jean Chevillotte - L'ancien cadastre en Plougonvelin - Section B dite de Ty-Baul - Page 23 - Où l'on a la localisation et a description de ces croix.
- 9) Pour la période des Vikings, a été utilisé : Jean-Christophe Cassard - Le siècle des Vikings en Bretagne. - Gisserot - 1996.
- 10) André Chedeville - Noël-Yves Tonnerre - La Bretagne féodale, XI^{ème}-XIII^{ème} siècle - Ouest France 1987 - Page 191.
- 11) Languillière - Déjà cité, note 1 -Page 207.

Remerciements.

Mes remerciements vont

-à mon frère Jean Chevillotte qui, en reconstituant le cadastre napoléonien de Plougonvelin, a donné aux chercheurs de la commune un outil de travail remarquable dans lequel j'ai abondamment puisé. C'est un travail considérable, en 7 fascicules, comprenant la liste des 6727 parcelles, recopiées aux Archives, avec pour chacune d'elles, le nom, la contenance, et le propriétaire de l'époque.

-au Père Marc de l'abbaye de Landévennec pour les renseignements hagiographiques.

-à Yves Lulzac pour l'histoire du manoir de Saint-Aouen.

-à Michel Le Goffic, l'archéologue départemental.

-à Jean Ropars, de Bohars, pour m'avoir fait partager sa science toponymique.

t